

**Projets d'aménagement du parc éolien du mont Copper
et du parc éolien du mont Miller à Murdochville**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 16 DÉCEMBRE 2003

Québec, le 2 décembre 2003. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. André Harvey, tient la première partie de l'audience publique sur les *projets d'aménagement du parc éolien du mont Copper par Énergie éolienne du mont Copper inc. et du parc éolien du mont Miller par Énergie éolienne du mont Miller inc.* L'audience publique aura lieu le 16 décembre à 13 heures et à 19 heures et se tiendra à la **salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville de Murdochville**, située au **635, 5^e Rue**.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 20 janvier 2003, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 8 avril 2004, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Murdochville, 635, 5^e rue ;
- Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski, 300, Allée des Ursulines, Rimouski ;

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Les projets d'aménagement des parcs éoliens des monts Copper et Miller consistent à installer, dans chacun des parcs, 30 ou 36 éoliennes, selon le type d'équipement retenu, pour une puissance totale de 54 MW dans chacun des cas. Les éoliennes mesureraient entre 100 et 107 mètres de hauteur en tenant compte de la longueur des pales. Les sites envisagés sont localisés sur des terres du domaine de l'État qui font partie des territoires des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé. Le promoteur détient, du ministère des Ressources naturelles, une entente de développement pour ces sites qui lui confère un droit de premier requérant pour implanter des éoliennes sur des baux de 100 m² devant être confirmés ultérieurement. Les éoliennes seraient installées sur les sommets limitrophes du mont Copper, à l'ouest de Murdochville en grande partie dans la réserve faunique des Chic-Chocs, et sur les collines entourant le mont Miller, à l'est de Murdochville.

Les deux projets impliquent l'amélioration et la construction de nouveaux chemins forestiers pour accéder aux sites d'implantation des éoliennes, ainsi que la mise en place de lignes électriques pour acheminer l'énergie produite vers un poste électrique, pour chacun des parcs, permettant d'élever la tension de 25 kV à 161 kV et le branchement au réseau d'Hydro-Québec déjà existant. L'aménagement des parcs éoliens des monts Copper et Miller nécessiterait le déboisement de quelque 80 et 100 hectares respectivement.

La phase d'aménagement des deux parcs éoliens, échelonnée sur une période d'environ un an, comporte des travaux de déboisement, d'excavation, de dynamitage, des activités de bétonnage ainsi que le transport du béton et des éoliennes. Chacun des projets nécessiterait un investissement d'environ 90 millions de dollars. La phase d'exploitation des parcs éoliens serait de 21 ans, soit la durée des contrats de vente d'électricité à Hydro-Québec. Au terme de ces contrats et en l'absence de nouveaux, une phase de démantèlement est prévue où tous les équipements hors sol seraient démantelés et évacués des sites.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Suzanne Bouchard, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Alexandra Dufresne, conseillère en communication, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eoliennes-copper-miller@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre de l'Environnement par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur les projets d'aménagement du parc éolien du mont Copper et du parc éolien du mont Miller à Murdochville.